

**M. Broadbent:** Je vois que quelqu'un d'autre occupe le fauteuil. Le sage de la Chambre me corrige en me signalant que nous avons changé de président.

Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends part à ce très important débat, qui est en réalité la continuation de celui qui se poursuit depuis un certain nombre de jours sur l'avenir de notre pays. Je voudrais relever une suggestion que le chef de l'opposition (M. Clark) a faite, celle d'exclure le plus possible du débat constitutionnel tout esprit de parti. Peu après le référendum, le chef de l'opposition a exprimé le même genre de sentiments que le premier ministre (M. Trudeau).

● (1540)

**M. Andre:** Comment le savez-vous? Nous n'y avons pas participé.

**M. Broadbent:** J'ai écouté mes collègues à ma droite et j'aimerais beaucoup qu'ils m'accordent leur indulgence quelques minutes. Ils ne seront peut-être pas d'accord avec moi, mais je croyais que cela aurait fait plaisir même au député du parti conservateur immédiatement à ma droite.

Pour changer la constitution du Canada il devra exister un consensus ici à la Chambre des communes, à l'extérieur, entre les provinces, entre les premiers ministres et les simples citoyens, où qu'ils vivent. Sans vouloir critiquer le chef de l'opposition, mais seulement à titre d'exemple, jusqu'ici, les discussions sur le projet de résolution du gouvernement du Canada ont donné lieu à des réactions partisans. Je ne porterai pas de jugement sur le processus décisionnel qui a suscité ces réactions.

Deux premiers ministres conservateurs, l'un du Nouveau-Brunswick et l'autre de l'Ontario, ont dit qu'ils appuyaient la résolution. Il y a également d'autres premiers ministres conservateurs qui ont exprimé, avec la même bonne volonté—je ne porte pas de jugement sur cette différence d'attitude—leur opposition à la proposition gouvernementale. Comme les députés le savent bien, le premier ministre de la Saskatchewan n'a pas encore pris de décision. Il voit dans cette mesure certaines choses qu'il aime et d'autres qu'il n'aime pas. Là où je veux en venir c'est que, dans certains milieux, on estime devoir en prendre et en laisser, ce qui est bien normal lorsqu'un pays connaît le genre de bouleversement que représente inévitablement une réforme constitutionnelle.

J'aimerais voir le même esprit animer les participants au présent débat et j'espère que ceux avec qui nous ne sommes pas d'accord feront preuve de bonne volonté. Je n'ai pas plus d'estime pour le premier ministre du Nouveau-Brunswick dont la position se rapproche davantage de la mienne sur cette question que pour le premier ministre de la Colombie-Britannique. Ce sont deux Canadiens qui expriment un jugement différent et il se trouve simplement que je suis davantage d'accord avec l'un qu'avec l'autre. Je ne conteste pas non plus les motifs qui les animent.

Quand le chef de l'opposition déclare sur un ton emphatique—et d'ailleurs il le croit en bonne partie—que nous devrions abandonner notre mentalité de colonisés et ramener notre constitution au Canada pour la modifier comme nous l'entendons, dans une certaine mesure il joue la comédie.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** J'aimerais qu'on me laisse exposer mon point de vue. Nous retrouvons dans la résolution gouvernementale des questions qui ont fait l'objet d'un débat public au Canada

### *La constitution*

et sur lesquelles les provinces et la Chambre se sont déjà prononcées. En fait, la décision nous appartient et le Parlement britannique ne fera rien sans que le peuple canadien en fasse la demande. Cela personne ne l'ignore.

Je vois une lacune—mais je me refuse à être plus catégorique—dans l'argument selon lequel, en choisissant la manière proposée par le chef de l'opposition de préférence à celle du gouvernement, nous agirions d'une façon plus typiquement canadienne. Les deux solutions supposent une décision, décision qui doit être prise par les Canadiens. L'une des deux solutions peut sembler plus attrayante, mais que nous options pour l'approche conservatrice ou l'approche gouvernementale, en dernière analyse la décision devra être prise par les Canadiens et par personne d'autre.

La façon de procéder que recommande le leader de l'opposition comporte de très graves conséquences. La proposition gouvernementale matérialise quelques-unes des convictions les plus profondes de notre parti. C'est le cas de la déclaration des droits et de l'intégration des droits linguistiques pour les deux groupes de langues officielles. J'estime qu'à ce point précis de notre histoire, il faut inscrire ces deux catégories de droits dans notre constitution, car je doute que l'occasion s'offre un jour à nouveau. Il y a aussi le principe de la péréquation. C'est une idée susceptible d'amélioration et nous allons y voir en comité. De toute manière, c'est un principe auquel je crois.

Il y a aussi une autre garantie, qui est très sérieuse puisqu'elle est donnée par le gouvernement, selon laquelle les provinces ont le droit de contrôler et de gérer l'exploitation de leurs ressources. En tant que représentant de l'Ouest, le chef de l'opposition sait bien que cette question est cruciale en ce moment-ci de notre histoire. Le premier ministre Blakeney a dit la même chose aujourd'hui dans une conférence de presse à Regina.

Je signale aussi au chef de l'opposition que si nous rejetons la proposition du gouvernement pour accepter la sienne, et je parlerai un peu plus tard des aspects de cette proposition qui me préoccupent, nous perdrons les avantages que je viens de mentionner.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Broadbent:** Je vois que le chef de l'opposition fait signe que non, mais je reviendrai là-dessus dans un instant. Nous perdrons ces avantages. Un député de Terre-Neuve, un ancien ministre du cabinet qui devrait être mieux renseigné, a laissé entendre que la proposition du Nouveau parti démocratique à l'égard des richesses naturelles était conçue en fonction de la Saskatchewan. Comme j'ai été élevé en Ontario, je peux affirmer en toute sincérité à ce député qu'il se trompe du tout au tout.

Si j'avais pensé, par exemple, que nous aurions pu obtenir le droit pour Terre-Neuve de gérer ses propres ressources maritimes, je puis garantir au député que nous aurions insisté là-dessus parce que c'est un principe que notre parti approuve. Nous croyons que les provinces qui ont des ressources maritimes devraient être sur le même pied que les provinces de l'intérieur. C'est ce que nous croyons, mais nous n'avons pas pu faire quoi que ce soit à ce sujet et je le dis bien franchement parce que ce n'est pas un secret. Nous avons beaucoup de partisans dans l'Ouest et ce n'est pas le cas du parti libéral.